

Fiche d'action 9

Améliorer les consultations au sein du secteur communautaire

Le secteur communautaire doit pouvoir diriger des consultations efficaces, efficaces et démocratiques parmi ses membres et parvenir à un consensus sur les positions, besoins prioritaires et stratégies.

■ Étapes clés :

Le secteur communautaire peut prendre un certain nombre de mesures pratiques pour assurer et améliorer son travail de consultation. [Voir l'encadré 28] Il s'agit notamment des suivantes :

- ✓ 1. Renforcer le leadership et la mise en réseau des communautés, notamment de celles ayant généralement la plus faible représentation. Par exemple, garantir qu'un réseau du secteur communautaire est suffisamment solide et qualifié pour faciliter les processus de consultation et faire respecter son rôle de leadership par les membres.
- ✓ 2. Tenir des consultations aux périodes et moments les plus pratiques pour le secteur communautaire, et offrir des opportunités de participation dans l'ensemble du pays (pas seulement dans les capitales, par exemple). Il peut s'agir de consultations sous-régionales, suivies de consultations nationales auxquelles prennent part un nombre limité de représentants.

Box 28: Consultations

Les consultations au sein du secteur communautaire impliquent ce qui suit :

- Rechercher les opinions, expériences et leçons d'individus et d'organisations.
- Amener les gens à réfléchir sur un thème clair et faciliter (mais pas orienter) les discussions.
- Ecouter ce que les gens ont à dire.
- Donner aux gens la chance de partager leurs opinions de manière honnête et ouverte.
- Autoriser et admettre les désaccords.
- Mettre l'accent sur :
 - Une section particulière du secteur communautaire, par exemple des ONG d'appui aux orphelins et aux enfants vulnérables;
 - Un large échantillon d'intervenants du secteur communautaire.
- Déterminer les thèmes clés plus les domaines d'accord et de désaccord.
- Documenter et partager les résultats de la consultation.

- ✓ 3. Garantir des opportunités de consultation exceptionnelles et plus régulières. Par exemple :
 - Consultations exceptionnelles pour réviser les ébauches d'indicateurs uniformisés pour le système de suivi-évaluation national.
 - Consultations continues et régulières avec les réseaux d'ONG organisant des rencontres de consultation deux semaines avant chaque session de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA (pour discuter des questions à insérer dans l'ordre du jour ainsi que des points actuels de ce dernier, et préparer les représentants de la communauté).
- ✓ 4. Être transparent en annonçant au plus grand nombre les opportunités de participer aux consultations. Convenir des méthodes de consultation à utiliser et les communiquer formellement, afin que les membres de la communauté comprennent bien la manière dont ils peuvent s'impliquer²². Il est possible d'utiliser un ensemble de méthodes différentes de consultation, par exemple :
 - Réunions
 - Groupes de réflexion ou de discussion
 - Forums électroniques
 - Questionnaires
- ✓ 5. Prendre les dispositions nécessaires pour que les animateurs maintiennent les consultations dans le cadre prévu et permettre à un ensemble de participants d'exprimer leurs points de vue. De préférence, les animateurs doivent appartenir au secteur communautaire, être bien informés et avoir de solides connaissances en matière de techniques participatives.
- ✓ 6. Aider les groupes marginalisés et vulnérables, notamment ceux disposant de faibles capacités d'organisation, à se réunir, à partager leurs opinions et à exprimer leurs points de vue. Il s'agira entre autres d'apporter du soutien aux personnes vivant avec le VIH/SIDA ou aux personnes utilisant des drogues injectables afin qu'elles disposent d'un espace supplémentaire distinct, sûr, dans lequel l'on prendra note de leurs priorités pour le cadre d'action de lutte contre le VIH et le SIDA.
- ✓ 7. Appuyer les consultations en optimisant les ressources du secteur communautaire, telles que les évaluations communautaires participatives, les rapports d'évaluation, les études de cas, les guides de bonnes pratiques et les données de suivi.
- ✓ 8. S'assurer que les représentants du secteur communautaire dans les organes ou mécanismes nationaux de coordination soient directement impliqués dans les consultations (ou leur animation) avec les communautés afin qu'ils comprennent pleinement les points de vue de leurs membres²³.
- ✓ 9. S'assurer que le processus commence par la définition des questions d'importance majeure pour le secteur communautaire et axer les processus de recherche de consensus sur ces questions au préalable. Être pratique et se concentrer, également au préalable, sur les aspects sur lesquels il est plus facile d'obtenir un consensus. Communiquer les résultats des consultations aux participants et au reste du secteur communautaire.

²² Voir la fiche d'action ⑧

²³ Voir la fiche d'action ⑤